

CHAMPIONNAT DE FRANCE INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION SENIORS DAMES
Inter-Régions Sud-Est

30 septembre au 2 octobre 2016
Golf des Etangs (42)

REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs : (voir règlement général des épreuves fédérales par équipes)

Ouvert aux AS des Ligues de Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. Seuls les clubs n'ayant pas d'équipe en division nationale en 2016 pourront inscrire une équipe.

Pour les équipières : (voir règlement général des épreuves fédérales par équipes)

Joueuses nées avant le 30 septembre 1966.

Epreuve non-fumeur y compris la cigarette électronique. Toute infraction par la joueuse ou son cadet sera assimilée à un comportement incorrect.

FORME DE JEU & PROGRAMME

1 - Phase de Qualification en Stroke-play (2 tours)

30 septembre et 1^{er} octobre : 4 simples / stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus

Départage: Selon les dispositions du Vademecum fédéral

Les 6 premières équipes sont qualifiées pour la phase finale.

2 - Phase Finale en Match-play (1 tour)

2 octobre : 1 foursome et 2 simples / match-play / 18 trous

Matches dans l'ordre: 1^{er} contre 6^{ème}, 3^{ème} contre 4^{ème}, 2^{ème} contre 5^{ème}.

Aucun match ne pourra être partagé, sauf si le résultat est déjà acquis pour une équipe.

Les 3 équipes gagnantes de la phase finale accèdent à la 3^{ème} Division Nationale pour 2017.

INSCRIPTIONS & DROITS D'ENGAGEMENT

Les inscriptions des équipes se feront sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org/> jusqu'au 30 août 2016 inclus.

Les inscriptions des équipières se feront sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org/> jusqu'au 21 septembre 2016 inclus.

Les droits d'engagement fixés à **225€** par équipe seront facturés directement par la FFGolf.